



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.6/1999/1
24 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des politiques d'harmonisation
technique et de normalisation
Neuvième session, 17-19 mai 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE *

de la neuvième session

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 17 mai 1999, à 10 heures**

(et programme provisoire de l'Atelier sur la mise en application
et l'utilisation des normes internationales)

1. Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.6/1999/1
2. Élection du Bureau
3. Questions découlant de la cinquante-quatrième ECE/TRADE/222
session de la Commission économique pour
l'Europe et de la deuxième session du Comité
pour le développement du commerce, de
l'industrie et de l'entreprise

*On trouvera à l'annexe II des informations relatives à l'inscription et
à la sécurité pour la session et l'atelier.

- | | | |
|-----|--|--|
| 4. | Atelier sur la mise en application et l'utilisation des normes internationales | TRADE/WP.6/1999/2 |
| 5. | Examen de l'évolution des activités de normalisation et des progrès de la coopération en matière de réglementation aux niveaux international, régional et national | TRADE/WP.6/1999/3
TRADE/WP.6/1999/4 |
| 6. | Coordination | TRADE/WP.6/1999/5 |
| | - Liste CEE des secteurs appelant une normalisation | ECE/STAND/20/Rev.4 |
| 7. | Harmonisation | |
| | a) Rôle des normes internationales dans l'harmonisation internationale, etc. | TRADE/WP.6/1999/6
ECE/STAND/17/Rev.3
STAND/R.121 |
| | b) Rapport sur l'état d'avancement des réformes engagées dans le domaine de la normalisation dans les pays en transition | TRADE/WP.6/1999/7 |
| 8. | Évaluation de la conformité | |
| | a) Examen des progrès de l'évaluation de la conformité aux niveaux international, régional et national | TRADE/WP.6/1999/8
TRADE/WP.6/1999/9 |
| | b) Problèmes liés aux procédures d'évaluation de la conformité rencontrés par les pays en transition | TRADE/WP.6/1999/10
TRADE/WP.6/1999/11 |
| | c) Questions relatives à la politique de la qualité | TRADE/WP.6/1999/12
TRADE/WP.6/1999/13
TRADE/WP.6/1999/14 |
| 9. | Métrologie | |
| | - Normalisation des méthodes d'épreuve | TRADE/WP.6/1999/15 |
| 10. | Projet d'accord international entre les États membres de la CEE-ONU sur les questions d'harmonisation technique | TRADE/WP.6/1999/16 |
| 11. | Programme de travail | TRADE/WP.6/1999/17 |
| 12. | Questions diverses | |
| 13. | Adoption du rapport | |

Les représentants sont invités à prendre note du calendrier provisoire pour l'examen des points de l'ordre du jour, qui est présenté ci-après et a été établi à la demande des délégations en vue de donner plus de souplesse à l'organisation et au déroulement de la réunion et de permettre aux experts de se concentrer sur différents domaines d'activité :

PREMIER JOUR	17 mai - Points 1, 2, 3, 8 et 9
DEUXIÈME JOUR	18 mai - Atelier (point 4) et points 5, 6 et 7 a)
TROISIÈME JOUR	19 mai - Points 10, 7 b), 11, 12 et 13

* * *

ANNOTATIONS

Introduction

1. L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat sur la base : a) du programme de travail du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation; b) des décisions pertinentes adoptées par la Commission à sa cinquante-troisième session, par le Groupe de travail à sa huitième session et par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise à sa deuxième session; et c) des accords conclus par les membres du Bureau, les coordonnateurs et les rapporteurs à leur réunion de Stockholm en octobre 1998.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

2. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 - Élection du Bureau

3. Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et un vice-président. Il est rappelé que M. C. ARVIUS (Suède), M. V. KORESHKOV (Biélorus) et Mme M. SAUNDERS (États-Unis d'Amérique) avaient été élus respectivement Président et Vice-Présidents de la huitième session.

Point 3 - Questions découlant de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe et de la deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

4. Le secrétariat fera un rapport oral sur les débats qui auront eu lieu et les décisions qui auront été adoptées à la cinquante-quatrième session de la Commission, en mai 1999, ainsi que sur les résultats des débats qui se sont déroulés lors de la deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la table ronde sur le rôle des normes dans le commerce international en juin 1998. Le rapport de la deuxième session du Comité, qui contient aussi les recommandations de la table ronde, sera disponible sous la cote ECE/TRADE/222.

Point 4 - Atelier sur la mise en application et l'utilisation des normes internationales

5. À sa dernière session, le Groupe de travail a décidé d'organiser des ateliers pour échanger des vues sur la mise en application et l'utilisation des normes internationales dans certains secteurs avec des représentants des organismes nationaux de normalisation, des autorités compétentes et des agents économiques.

6. À la réunion des membres du Bureau, des coordonnateurs et des rapporteurs qui s'est tenue en octobre 1998, il a été décidé d'organiser un atelier pendant la session de 1999 du Groupe de travail. Cet atelier a pour but d'examiner la situation actuelle concernant la mise en application et l'utilisation des normes internationales dans certains secteurs. Les secteurs retenus sont la sécurité électrique, les instruments de mesure et les appareils médicaux. L'atelier sera l'occasion de débattre de questions relatives à la mise en oeuvre des normes internationales aux niveaux national et/ou régional et à l'application pratique de ces normes par les autorités et les agents économiques. Les débats seront centrés sur les difficultés ou les problèmes qui pourraient surgir à cet égard ainsi que sur les moyens possibles d'apporter des améliorations dans le but de faciliter encore plus les conditions d'accès au commerce international et au marché. (On trouvera ci-joint à l'annexe I le programme provisoire de l'Atelier.)

7. Des représentants des organisations internationales de normalisation compétentes (par exemple, l'Organisation internationale de normalisation, la Commission électrotechnique internationale et l'Organisation internationale de métrologie légale), des fonctionnaires des organismes nationaux de normalisation et des autorités chargées de la réglementation, ainsi que des hommes d'affaires des États membres de la CEE-ONU prendront part au débat. Les recommandations de l'Atelier seront soumises à l'approbation du Groupe de travail.

8. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail sera saisi de documents de base soumis par des organismes de normalisation internationaux, régionaux et nationaux et par les autorités nationales chargées de la réglementation, de l'ordre du jour provisoire de l'Atelier (TRADE/WP.6/1999/2) et des recommandations émanant de la table ronde du 16 juin 1998 consacrée au rôle des normes dans le commerce international (annexe III du document ECE/TRADE/222).

Point 5 - Examen de l'évolution des activités de normalisation et des progrès de la coopération en matière de réglementation aux niveaux international, régional et national

9. Les organisations et les groupements internationaux et régionaux (dont l'Union européenne et la Communauté d'États indépendants) et les délégations nationales sont invités à rendre compte de leurs activités en matière de normalisation et de réglementation. Si ces informations sont disponibles suffisamment à l'avance, elles seront publiées dans le document TRADE/WP.6/1999/3.

10. Les délégations sont invitées à communiquer des informations concernant notamment la législation, les procédures administratives et les systèmes nationaux d'harmonisation technique (questions horizontales) ainsi que tout

nouveau règlement technique dans divers secteurs (questions sectorielles), comme convenu à la septième session (ECE/STAND/46, par. 22 a)). Les communications seront regroupées dans le document TRADE/WP.6/1999/4.

Point 6 - Coordination

- Liste CEE des secteurs appelant une normalisation

11. Le Groupe de travail sera saisi de la quatrième version révisée de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation (ECE/STAND/20/Rev.4). Le secrétariat fera le point sur les observations émanant d'organisations et de pays intéressés. Les organisations mentionnées dans la liste et les délégations sont invitées à faire part de leurs observations et de leurs suggestions concernant la préparation de la cinquième version de la liste et à donner des renseignements sur la façon dont les gouvernements fixent les priorités pour l'élaboration de normes internationales. Les communications seront regroupées dans le document TRADE/WP.6/1999/5.

12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être constituer un groupe spécial chargé des questions relevant de l'élément de programme "Coordination".

Point 7 - Harmonisation

a) Rôle des normes internationales dans l'harmonisation internationale, etc.

13. Il est rappelé qu'à ses septième et huitième sessions le Groupe de travail a examiné les moyens de mettre en place des systèmes transparents pour la transposition des normes internationales à l'échelon national. Il ressort de l'analyse des informations reçues que beaucoup d'organisations internationales de normalisation ne disposent pas de systèmes de contrôle expressément conçus pour suivre la façon dont leurs membres transposent au niveau national les normes qu'elles ont élaborées. La question de la valeur dégagée par la transposition au niveau national pour promouvoir l'utilisation de normes internationales a également été examinée.

14. Le Groupe de travail sera saisi d'une note décrivant notamment l'expérience de certains organes subsidiaires de la CEE en matière de contrôle de la transposition de leurs normes au niveau national et expliquant comment leurs recommandations sont appliquées par les États membres au niveau national (TRADE/WP.6/1999/6).

15. Le Groupe de travail sera également saisi des Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation (ECE/STAND/17/Rev.3). Les rapporteurs et les coordonnateurs élaboreront des propositions concernant les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour examiner et appliquer efficacement les recommandations actuelles de la CEE en se fondant sur les débats qui auront eu lieu dans le cadre de l'atelier sur la mise en application et l'utilisation des normes internationales.

b) Rapport sur l'état d'avancement des réformes engagées dans le domaine de la normalisation dans les pays en transition

16. Il est rappelé qu'à sa dernière session le Groupe de travail a décidé de coopérer avec le secrétariat pour rédiger un document sur l'incidence des

normes sur le commerce international dans les pays en transition et sur les progrès réalisés dans le domaine de la normalisation et des activités connexes pour la sixième Conférence dite du "Processus de Münster"¹ qui doit se tenir dans la Fédération de Russie à l'automne 1999 (TRADE/WP.6/1999/7).

17. Les délégations des pays en transition sont invitées à faire le point sur l'application des réformes engagées dans leurs pays dans des domaines liés à la normalisation.

18. Le Groupe de travail souhaitera peut-être constituer un groupe spécial chargé d'examiner les propositions présentées au titre de l'élément de programme "Harmonisation".

Point 8 - Évaluation de la conformité

a) Examen des progrès de l'évaluation de la conformité aux niveaux international, régional et national

19. Les organisations internationales et régionales et les délégations nationales sont invitées à faire le point sur les progrès de l'évaluation de la conformité aux niveaux international, régional et national (notamment sur les faits nouveaux concernant la politique de la qualité et la métrologie) (TRADE/WP.6/1999/8).

20. Le Rapporteur pour l'évaluation de la conformité présentera au Groupe de travail des suggestions concernant les stratégies à appliquer dans ce domaine dans l'avenir. Le Groupe de travail sera par ailleurs saisi d'un rapport intérimaire du Coordonnateur pour l'accréditation des laboratoires (TRADE/WP.6/1999/9).

b) Problèmes liés aux procédures d'évaluation de la conformité rencontrés par les pays en transition

21. Les délégations et les organisations internationales et régionales sont invitées à rendre compte de leur expérience en matière d'évaluation de la conformité et/ou à indiquer les obstacles auxquels elles se sont heurtées.

22. Le Rapporteur pour l'évaluation de la conformité présentera un document sur les instruments réglementaires susceptibles de servir de base à une utilisation correcte de la déclaration du fournisseur (TRADE/WP.6/1999/10). Les représentants sont invités à communiquer des informations sur les instruments de réglementation employés dans leurs pays pour faciliter l'utilisation des déclarations des fournisseurs.

23. Le secrétariat fera rapport sur le Forum de la CEE sur le respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition organisé à Genève en octobre 1998 et sur les débats qui ont eu lieu à cette occasion sur le point de savoir comment les responsables du commerce et de la normalisation pourraient contribuer à faire respecter les droits de propriété intellectuelle (TRADE/WP.6/1999/11).

¹"Processus de Münster" : réunions périodiques tenues par les Ministres de l'économie, de l'industrie et du commerce d'un certain nombre de pays développés à économie de marché et de pays en transition.

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être constituer un groupe spécial chargé d'examiner ces propositions au titre de l'élément de programme "Évaluation de la conformité".

c) Questions relatives à la politique de la qualité

25. Les représentants nationaux et les organisations internationales et régionales sont invités à faire part des enseignements qu'ils tirent de l'adoption et de l'utilisation de différents plans d'infrastructure de la qualité (TRADE/WP.6/1992/12).

26. Il est rappelé qu'à sa huitième session le Groupe de travail a demandé au secrétariat et aux rapporteurs de prendre une décision concernant l'avenir du questionnaire sur la norme ISO 14000 qui avait été examiné à cette session. À leur réunion d'octobre 1998, les rapporteurs ont estimé qu'il serait utile de faire porter le questionnaire sur un secteur particulier, à savoir l'industrie chimique, compte tenu de son importance dans la région de la CEE-ONU et des problèmes d'environnement souvent soulevés par les activités des entreprises chimiques. En conséquence, les rapporteurs pour la qualité présenteront deux documents, l'un faisant le point sur l'élaboration de normes de la série ISO 14000 (TRADE/WP.6/1999/13) et l'autre portant sur la préparation d'un atelier sur les enseignements tirés de l'utilisation des normes ISO 14000 dans l'industrie chimique des pays des États membres de la CEE-ONU (TRADE/WP.6/1999/14).

27. Il a été décidé à la réunion des rapporteurs que pour exécuter ce projet, le Groupe de travail coopérerait avec le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique de la CEE-ONU et qu'un représentant de ce groupe rendrait compte à la réunion des possibilités de coopération dans ce domaine.

Point 9 - Métrologie

a) Normalisation des méthodes d'épreuve

28. Il est rappelé qu'à la huitième session le Rapporteur pour la métrologie a présenté une proposition concernant l'élaboration de lignes directrices sur les méthodes à suivre dans les procédures de mesure (document TRADE/WP.6/1998/10). Le Groupe de travail a décidé de demander aux rapporteurs pour la métrologie de développer le projet de texte déjà établi, en consultation avec les organisations internationales et régionales intéressées.

29. Le Groupe de travail sera saisi d'une note rédigée par les rapporteurs pour la métrologie et contenant un plan détaillé des lignes directrices proposées en ce qui concerne la méthodologie à suivre pour les procédures de mesure (TRADE/WP.6/1999/15).

Point 10 - Projet d'accord international entre les États membres de la CEE-ONU sur les questions d'harmonisation technique

30. Le Groupe de travail sera saisi d'une note (TRADE/WP.6/1998/5) contenant un schéma conceptuel d'un accord international sur les questions relatives à l'harmonisation technique. Il est rappelé qu'à sa septième session le Groupe de travail avait prié le secrétariat et les rapporteurs d'élaborer

un avant-projet. À sa deuxième session, en juin 1998, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a approuvé l'idée d'élaborer un tel accord. Un projet d'accord est publié sous la cote TRADE/WP.6/1999/16 et des protocoles correspondants font l'objet d'additifs à ce document.

Point 11 - Programme de travail

31. Le Groupe de travail sera saisi, pour approbation et mise au point, d'un projet de programme de travail établi par le secrétariat compte tenu des décisions adoptées par le Groupe de travail à sa huitième session et des accords conclus par les coordonnateurs et les rapporteurs à la réunion d'octobre 1998 (TRADE/WP.6/1999/17).

32. Il est rappelé que la Commission a demandé à tous les organes subsidiaires principaux de classer par ordre de priorité les éléments de leur programme de travail. Le Groupe de travail souhaitera peut-être constituer un groupe spécial chargé d'examiner le projet de programme et de procéder à ce classement des éléments de programme par ordre de priorité.

Point 12 - Questions diverses

33. Le secrétariat fera le point sur les préparatifs d'un atelier sur les politiques d'harmonisation technique et de normalisation qu'il est, pour l'instant, prévu d'organiser en Turquie au milieu de 1999.

34. Plusieurs pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont sollicité une assistance technique du Groupe de travail dans différents domaines, en particulier pour rédiger une loi type pour la CEI sur les obstacles techniques au commerce. La CEI devrait en principe envoyer au Groupe de travail une demande concrète à cet égard en même temps que la version la plus récente du projet de texte de cette loi.

35. Des dispositions provisoires ont été prises pour tenir la dixième session du Groupe de travail à Genève du 23 au 25 octobre 2000.

Point 13 - Adoption du rapport

36. Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa neuvième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

* * *

Annexe I

PROGRAMME PROVISOIRE

ATELIER SUR LA MISE EN APPLICATION ET L'UTILISATION DES NORMES INTERNATIONALES (dans les domaines de la sécurité électrique, des instruments de mesure et des appareils médicaux)

**L'Atelier s'ouvrira le mardi 18 mai 1999, à 10 heures,
au Palais des Nations, à Genève**

But de l'Atelier :

- Rassembler des informations concernant les méthodes de mise en application des normes internationales au niveau national par les membres nationaux d'organisations internationales et l'utilisation des normes internationales par les autorités et les sociétés.
- Étudier les difficultés et problèmes rencontrés pour mettre en application et utiliser les normes internationales.
- Examiner les moyens possibles d'accroître l'utilisation des normes internationales dans le but de faciliter encore plus les conditions d'accès au commerce international et au marché.
- Étudier les objectifs fixés dans la liste CEE des secteurs appelant une normalisation dans l'optique du travail des organisations internationales de normalisation.

(Ces objectifs sont les suivants : participation des gouvernements aux activités concernant l'application de normes internationales et aux activités des organisations internationales de normalisation; rationalisation afin d'éviter les doubles emplois; obtention d'informations en retour sur les travaux en cours dans le cadre des projets figurant sur la liste; présentation uniforme des résultats des travaux.)

Ces questions seront examinées en fonction de la situation dans trois secteurs : **sécurité électrique, instruments de mesure et appareils médicaux.**

Les principaux intervenants seront notamment les suivants :

- Des représentants des organisations internationales de normalisation compétentes (ISO, CEI, OIML) et d'organismes de normalisation régionaux et nationaux.
- Des fonctionnaires des autorités nationales chargées de la réglementation dans les pays membres de la CEE.
- Des cadres de sociétés d'Europe occidentale et orientale.

Parmi les **participants** figureront aussi des représentants d'organismes et d'institutions nationaux de normalisation de la région de la CEE ainsi que d'organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales (parmi lesquelles l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne (UE), le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électronique (CENELEC), des membres des missions permanentes situées à Genève et des représentants des milieux d'affaires.

Questions à aborder

A. Généralités

- Qu'est-ce qui constitue une "norme internationale" et quelles sont les réalisations des organisations internationales de normalisation dans le domaine de la sécurité électrique, des instruments de mesure et des appareils médicaux ?
- Normes internationales élaborées par l'ISO, la CEI et l'OIML ou en cours d'élaboration dans le domaine de la sécurité électrique, des instruments de mesure et des appareils médicaux. Les normes élaborées par ces organisations peuvent-elles être considérées comme véritablement internationales (La représentation nationale constitue-t-elle la meilleure garantie de responsabilité ? Quel est le degré de participation aux travaux de toutes les parties intéressées ou concernées ? Quel est le niveau de transparence désiré tant pour les procédures que pour les résultats ?)
- Progrès en ce qui concerne l'alignement des pays d'Europe orientale sur les normes internationales et européennes dans les trois secteurs concernés. Existe-t-il des difficultés ou des problèmes particuliers à cet égard ?
- Quel est le degré de concordance entre les normes internationales et régionales (CEI, CEN/CENELEC) dans ces trois secteurs ? Y a-t-il des différences ou des disparités particulières ?

B. Application (transposition) des normes internationales au niveau national (par les responsables de la normalisation et les autorités compétentes)

- Les autorités des pays membres sont-elles tenues de transposer et d'utiliser les normes internationales au niveau national dans les trois secteurs ?
- De quelle manière les normes sont-elles transposées au niveau national dans les trois secteurs (degré d'équivalence technique, système de numérotation, etc.) ? Les dérogations nationales sont-elles enregistrées d'une manière ou d'une autre ?
- Est-ce qu'un engagement des organismes membres nationaux d'appliquer les résultats de la normalisation internationale permettrait de faciliter la participation aux travaux et l'exploitation des résultats ?

C. Utilisation des normes internationales (par les autorités et les agents économiques)

- Dans quelle mesure les normes internationales en vigueur dans les trois secteurs sont-elles utilisées au niveau national ? (Par exemple, dans quelle mesure les normes auxquelles il est fait référence dans les règlements techniques nationaux sont-elles utilisées ? Quelles sont les méthodes de référence employées ?)
- L'utilisation des normes européennes dans des pays tiers. Quelles sont les possibilités et, le cas échéant, les contraintes ?
- Les produits conformes aux normes internationales dans les trois secteurs sont-ils généralement acceptés - du point de vue de la législation nationale - dans les pays membres de la CEE-ONU ? A-t-on rencontré des obstacles particuliers ?
- Quelle est la fréquence d'utilisation des normes internationales ou de référence à ces normes dans les contrats commerciaux ou les transactions commerciales ?

Constatations/Conclusions

Les renseignements communiqués par les participants et les questions qu'ils auront soulevées seront rassemblés et analysés dans le cadre du travail relatif aux questions de normalisation internationale effectué au sein du Groupe de travail des politiques de normalisation technique et de normalisation en vue d'élaborer des propositions propres à permettre l'adoption de nouvelles mesures dans ce domaine.

* * *

Annexe II

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS CONCERNANT
LA SÉCURITÉ**

Titre de la réunion : **GRUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES D'HARMONISATION
TECHNIQUE ET DE NORMALISATION
NEUVIÈME SESSION ANNUELLE, 17-19 mai 1999
et
ATELIER SUR LA MISE EN APPLICATION ET L'UTILISATION
DES NORMES INTERNATIONALES - 18 mai 1999**

Instructions en matière de sécurité : Veuillez noter que, conformément aux nouvelles règles de sécurité, les représentants ne pourront accéder au bâtiment que s'ils sont munis de leur badge de sécurité. Ces badges peuvent être obtenus au Bureau de la sécurité de l'ONU, villa Les Feuillantines (qui est située au 13 avenue de la Paix, presque en face de l'entrée principale du Palais des Nations, sur la place des Nations). Si vous vous inscrivez à l'avance au moyen du formulaire ci-joint, votre badge aura été préparé et il vous suffira d'aller le chercher. Si vous ne vous inscrivez pas à l'avance, vous devrez remplir le même formulaire et attendre qu'il soit approuvé et que le Bureau de la sécurité ait préparé le badge.

(Prière de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint à M. Sergei Kouzmine, par fax (No (41 22) 917 0479) ou par courrier (Bureau 433-1, Division du commerce, Palais des Nations, 1211 Genève)



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Date _____

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. ☐

Mrs. ☐

Ms. ☐

Family Name

First Name

Participation Category

Head of Delegation Member ☐

Delegation Member ☐

Observer Country ☐

Observer Organization ☐

NGO ☐

Other (Please Specify Below) ☐

...

Participating From / Until

From

Until

Document Language Preference

English ☐

French ☐

Other

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes ☐

No ☐

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official